

Plan d'études Bachelor

Programme *Travail social et politiques sociales* (60 ECTS)

À compter du semestre d'automne 2026

I. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (REG) en vigueur, ainsi que sur les Statuts de la Faculté des lettres et des sciences humaines en vigueur.

II. Présentation générale

Le programme de Bachelor en *Travail social et politiques sociales* est centré sur l'analyse des problèmes sociaux, du champ de l'action sociale et des politiques sociales. La formation repose d'une part sur des outils théoriques et méthodologiques de base en sciences sociales et d'autre part sur des enseignements thématiques sur : le travail social et l'action sociale, les politiques sociales et de santé publique en Suisse et à l'international, les formes de vulnérabilité et d'inégalités sociales. Le programme d'étude permet d'acquérir une compréhension de ces phénomènes complexes en mettant l'accent sur les processus historiques, les paradoxes qui traversent les champs de l'action sociale et les leviers du changement social dans les sociétés contemporaines. Cette formation offre ainsi une base solide pour produire des connaissances scientifiques sur le travail social et les politiques sociales et pour intervenir dans la conception et la mise en œuvre des politiques et dispositifs d'intervention sociale.

Objectifs pédagogiques

Le programme en Travail social et politiques sociales à 60 ECTS repose sur l'analyse des problèmes sociaux, du champ de l'action sociale et des politiques sociales. Trois points forts caractérisent cette formation :

- L'analyse des problèmes sociaux (précarité, inégalités, troubles psychiques, violences, discriminations, ...);
- L'étude du champ de l'action sociale (acteur·trice·s, professions, dispositifs d'intervention, institutions) et des politiques sociales (politiques familiales, politiques de santé, assurances sociales...);

Début des études

L'entrée dans le programme peut se faire au semestre d'automne ou au semestre de printemps.

III. Structure des études

Organisation générale du programme

Le programme *Travail social et politiques sociales* à 60 ECTS est composé de quatre modules de 15 ECTS chacun, tous obligatoires (module *Analyse du travail social*, module *Étude des politiques sociales*, module *Problèmes sociaux et intervention sociale* et module *Questions sociales et santé*).

Les modules sont structurés sur la base d'objectifs pédagogiques. Ils permettent l'acquisition de connaissances thématiques ou méthodologiques, ainsi que des compétences pratiques. Le descriptif des unités d'enseignement (UEs) précise les thématiques et les objectifs pédagogiques visés. Le programme propose des modalités d'enseignements variées (enseignement ex cathedra, exercice participatif, mise en pratique, cycle de conférences). Les modalités d'évaluation sont adaptées aux objectifs pédagogiques et modalités d'enseignement de chaque UE (voir ci-après, *Evaluation*).

Tableau synoptique des modules

A suivre en première année	
<p>Module Analyse du travail social 15 ECTS</p> <p>Introduction à l'analyse du travail social (6 ECTS) Aide, assistance et pratiques relationnelles (3 ECTS) Enjeux des situations de vulnérabilité (3 ECTS) UE à choix* (3 ECTS)</p>	<p>Module Étude des politiques sociales 15 ECTS</p> <p>Introduction à l'analyse des politiques sociales (6 ECTS) Évolution et comparaison des États sociaux (3 ECTS) Le système suisse de sécurité sociale (3 ECTS) Aspects juridiques de l'action sociale (3 ECTS)</p>
À suivre en 2^e ou 3^e année	
<p>Module Problèmes sociaux et intervention sociale 15 ECTS</p> <p>Introduction à l'analyse des problèmes sociaux (3 ECTS) ** Transition et insertion (3 ECTS) Analyse d'un problème social (6 ECTS) ** UE à choix* (3 ECTS)</p>	<p>Module Questions sociales et santé 15 ECTS</p> <p>Introduction à l'analyse de la santé et des politiques de santé publique (6 ECTS) Inégalités sociales de santé (3 ECTS) Santé mentale et société (3 ECTS) Risques alimentaires et normes corporelles (3 ECTS)</p>

* Parmi une liste proposée en début de chaque année universitaire, dans le Département.

** Il est conseillé pédagogiquement, en raison de la progression dans la matière, de suivre le cours *Introduction à l'analyse des problèmes sociaux* en deuxième année, et le cours *Analyse d'un problème social* en troisième année.

Chaque année, un document précisant les salles de cours, les horaires et le nom des enseignants est édité (cf. site internet du Département). Ces horaires sont aussi disponibles dans la description des cours sur la plateforme de programme des cours de l'Université.

IV. Évaluation

L'inscription

Les étudiant·e·s doivent s'inscrire aux enseignements, exercices et examens sur le portail étudiant·e (pour les dates précises, se référer, chaque année, aux directives facultaires).

Les dates des sessions d'examen

Les dates sont communiquées sur la plateforme de programme des cours (dans le descriptif de cours). Quatre sessions d'examen consécutives et suivant immédiatement la fin du cours sont organisées pour deux tentatives autorisées.

Les modalités d'examen

Elles diffèrent selon les cours. Les informations sont précisées pour chaque UE dans le descriptif de cours sur la plateforme de programme des cours, et sont communiquées par l'enseignant·e.

Plusieurs types d'examen peuvent être demandés :

- un examen final écrit (sur table ou à domicile),
- un examen final oral,
- un examen en contrôle continu, qui repose sur des exercices ou validations notées au cours du semestre/de l'année. Il implique une participation active des étudiant·e·s et une présence obligatoire, sauf circonstances particulières dûment justifiées. La forme de l'évaluation est fixée par l'enseignant·e en début de semestre (exercices en classe ou à domicile, présentation orale, participation, note de lecture, etc.). Pour valider l'UE par contrôle continu, l'inscription à l'examen à la 1^{ère} session suivant l'UE est obligatoire. En cas d'échec à la 1^e tentative, c'est-à-dire quand une partie ou l'ensemble des validations en contrôle continu ne remplit pas les exigences fixées par l'enseignant·e, une évaluation alternative est organisée à une session ultérieure. L'étudiant·e doit, pour cette 2^e tentative, s'inscrire à une nouvelle session d'examen. L'évaluation en 2^e tentative prend la forme d'un examen sur table ou à domicile.

L'enseignant·e de l'UE est responsable de l'évaluation. En cas d'empêchement, la personne responsable du programme pourra désigner une suppléance.

Tous les documents faits à domicile suivent les directives de présentation des travaux académiques (cf. site internet du travail social et politiques sociales).

Il n'existe pas de compensation des notes ni à l'intérieur des modules, ni entre modules. La note de chaque module correspond à la moyenne des notes des UEs qui le composent, sans pondération ni coefficient.

Dans les modules *Analyse du travail social*, *Méthodologie du travail académique*, *Méthodologie de la recherche*, et *Problèmes sociaux et intervention sociale*, les étudiant·e·s doivent suivre une UE à choix, parmi une liste proposée en début d'année académique. Si une UE attribue davantage de crédits ECTS que le minimum requis (3 ECTS), les crédits excédentaires ne donnent lieu à aucun report ou compensation dans d'autres modules.

Note finale

La note finale du programme se compose de la moyenne des notes des modules validés, sans pondération ni coefficient.

Echec Définitif

Est réputé échec définitif à une UE :

- une évaluation non réussie lors de la deuxième tentative, dans le cadre des quatre sessions d'examen suivant l'inscription à l'UE ;
- la non validation de l'UE dans le cadre des quatre sessions d'examen suivant l'inscription à l'UE.

Un échec définitif à l'une des UE, sauf pour les UE à choix (des modules *Analyse du travail social* et *Problèmes sociaux et intervention sociale*), entraîne un échec définitif au programme. Si l'étudiant·e obtient un échec définitif à une UE à choix, il·elle peut la remplacer par une autre UE.

Un dépassement de la durée des études, limitée à 18 semestres, entraîne un échec définitif au programme.

V. Présentation détaillée des modules

Module : Analyse du travail social (15 ECTS)

Ce module est pensé comme une introduction à l'analyse du travail social. Il ne vise pas un apprentissage des techniques d'intervention mais une compréhension critique du champ du travail social, de ses mutations historiques et de ses paradoxes contemporains. Au terme de cette première

vue d'ensemble, l'étudiant·e sera à même de mobiliser des concepts et théories lui permettant d'appréhender avec un recul critique les formes d'intervention sociale liées à des problèmes sociaux particuliers.

- Cours pivot : **Introduction à l'analyse du travail social**
(6 ECTS)
- Cours : **Aide, assistance et pratiques relationnelles**
(3 ECTS)
- Cours : **Enjeux des situations de vulnérabilité**
(3 ECTS)
- UE à choix : Cours ou séminaire à choix dans la liste proposée
(3 ECTS)

Module : Étude des politiques sociales (15 ECTS)

Ce module permet aux étudiant·e·s de s'appropriier les connaissances de base en matière de politiques sociales. D'une part, ils·elles acquièrent différents outils conceptuels, théoriques et méthodologiques leur permettant d'analyser les politiques sociales et d'en comprendre les enjeux actuels ainsi que les perspectives. D'autre part, ils·elles découvrent l'organisation et le fonctionnement des systèmes de sécurité sociale en Suisse mais également en comparaison avec d'autres États sociaux.

- Cours pivot : **Introduction à l'analyse des politiques sociales**
(6 ECTS)
- Cours : **Évolution et comparaison des États sociaux**
(3 ECTS)
- Cours : **Le système suisse de sécurité sociale**
(3 ECTS)
- Cours : **Aspects juridiques de l'action sociale**
(3 ECTS)

Module : Problèmes sociaux et intervention sociale (15 ECTS)

Ce module propose une analyse des problèmes sociaux contemporains et des formes de régulations existantes. Les différents cours qui s'y rapportent abordent, tour à tour, une introduction à l'analyse des problèmes sociaux, une réflexion sur la construction des normes contemporaines, sur les situations d'exclusion et de vulnérabilité et sur les différentes transitions qui jalonnent les parcours de vie. De plus, un cours-atelier amène les étudiant·e·s à s'engager activement dans l'analyse d'un problème social particulier.

- Cours : **Introduction à l'analyse des problèmes sociaux**
(3 ECTS)
- Cours : **Transitions et insertion**
(3 ECTS)
- Cours-atelier : **Analyse d'un problème social**
(6 ECTS)
- UE à choix : Cours ou séminaire à choix dans la liste proposée
(3 ECTS)

Module : Questions sociales et santé (15 ECTS)

Ce module vise à expliciter et comprendre les liens de plus en plus étroits entre les problématiques sociales et les politiques de santé tant dans les prises en charge, les formes de prévention que dans les processus de médicalisation du social. Les spécificités sociales des acteurs et des groupes sociaux, des structures et des organisations, sont déterminantes dans l'analyse et la compréhension des « nouvelles » pathologies jusqu'alors saisies principalement sous l'angle médical. Il s'agira donc de montrer combien les manières d'ancrer certaines problématiques dans la « santé » et l'émergence de certaines maladies relèvent en grande partie de processus sociaux.

- Cours pivot : **Introduction à l'analyse de la santé et des politiques de santé publique**
(6 ECTS)
- Cours : **Inégalités sociales de santé**
(3 ECTS)
- Cours : **Santé mentale et société**
(3 ECTS)
- Cours : **Risques alimentaires et normes corporelles**
(3 ECTS)

VI. Langues d'études

Les cours et séminaires sont donnés en langue française. Il n'est pas possible d'obtenir la mention bilingue français / allemand dans le programme d'études en Travail social et politiques sociales à 60 ECTS.

VII. Mobilité

Les étudiant·e·s peuvent suivre des unités d'enseignement dans d'autres universités en Suisse et à l'étranger, pour y acquérir un maximum de 21 crédits ECTS. Les personnes intéressées doivent prendre contact assez tôt avec le·la conseillère aux études pour planifier leur projet et garantir sa cohérence par rapport au présent programme.

Pour faire reconnaître les crédits ECTS obtenus dans d'autres universités, les étudiant·e·s doivent présenter les attestations correspondantes au·à la conseillère aux études. Les crédits ECTS sont reconnus si les évaluations sont réussies, et s'ils sont conformes au projet validé avec le·la conseillère aux études.

VIII. Dispositions transitoires

Ce plan d'études est valable pour tou·te·s les étudiant·e·s qui commencent leurs études de Bachelor en Travail social et politiques sociales à partir du semestre d'automne 2026.

Les étudiant·e·s ayant commencé leurs études avant le semestre d'automne 2026 peuvent :

- soit terminer leur formation, selon le plan d'études alors en vigueur au moment de leur inscription, ceci jusqu'au semestre de printemps 2028. A partir du semestre d'automne 2028, le présent plan d'études remplacera tous les plans d'études antérieurs.
- soit transiter de l'ancienne version à la présente, en s'adressant, dans ce cas, au conseiller ou à la conseillère aux études du département.

IX. Entrée en vigueur

1. Ratification par la Commission des études le 2.12.2025
2. Entrée en vigueur : semestre d'automne 2026